

Ainsi vont les...

74

AssMat

N° 1 - Septembre 2008

### Editorial

Depuis 2004, est instaurée sur le Département la Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE). Cette commission réunit des différents professionnels de la petite enfance dont des représentantes assistantes maternelles, et a pour objectif de faire, non seulement l'état des lieux des modes de garde, mais surtout d'être force de proposition pour améliorer cet accueil, faire connaître les projets innovants.

L'idée d'un journal a germé dans l'un des groupes de travail, et un comité de rédaction s'est mis en place (assistantes maternelles, éducatrice de jeunes enfants responsable de formation, le président de l'UDAF, 2 coordinatrices petite enfance, puéricultrice responsable d'une structure d'accueil petite enfance, représentante des Relais Assistantes maternelles RAM) sous le pilotage de la Puéricultrice coordinatrice et du Médecin départemental de Protection Maternelle et Infantile.

L'objectif de ce comité de rédaction est d'entrer en contact avec vous, de mieux vous informer, et de vous donner la parole ainsi qu'aux parents.

Vous trouverez dans ce numéro la première partie d'un dossier "Formation", sujet à l'ordre du jour compte tenu des récentes évolutions législatives, des témoignages de professionnels et de parents.

Nous prévoyons deux parutions par an (septembre et mai) et comptons sur votre participation car ce journal doit devenir le vôtre, ses pages vous sont ouvertes. Vous pourrez proposer thèmes, témoignages, idées, en contactant le comité de rédaction. Email : [journal.assmat@cg74.fr](mailto:journal.assmat@cg74.fr)

Le 1er numéro vous est adressé personnellement, les suivants seront mis à disposition dans les RAM, les pôles médico-sociaux, les circonscriptions d'action médico-sociales, les Mairies, et si vous le souhaitez, nous pourrions vous l'adresser par courriel. Faites vous connaître à : [journal.assmat@cg74.fr](mailto:journal.assmat@cg74.fr)

En attendant vos réactions à cette première publication, le comité de rédaction vous souhaite bonne lecture.

#### Le comité de rédaction

- ✓ Florence COLLIGNON, GRAPPEN/ Farandole
- ✓ Catherine COULBAULT, Puéricultrice coordinatrice PMI Conseil Général 74
- ✓ Paule DUBOULOZ, Vice-Présidente CAF
- ✓ Crèche familiale Mairie de CRAN-GEVRIER
- ✓ Jacqueline HOMINAL, Coordinatrice Petite Enfance Mairie de GAILLARD
- ✓ Marc JULIEN-PERRIN, Président UDAF
- ✓ Dr Agnès LACASSIE-DECHOSAL, Médecin départemental de PMI Conseil Général 74
- ✓ Nathalie RIBES, Animatrice RAM Mairie de Seynod
- ✓ Brigitte SAN GIORGIO, Chef de service Petite Enfance ANNECY-LE-VIEUX



Dr Agnès LACASSIE-DECHOSAL  
Médecin départemental de PMI

haute savoie  
Conseil Général

ALLOCATIONS FAMILIALES  
Caf de la Haute-Savoie

## La formation (1ère partie) : La formation continue

Suite à la convention collective de travail des Assmat, signée le 1er juillet 2004 et applicable à partir du 1er janvier 2007, un accord formation a été signé le 21 septembre 2006, il est applicable depuis le 1er janvier 2005.

Les partenaires sociaux ont établis les priorités et les objectifs de cette formation continue afin de :

- Permettre à chaque assistant maternel de devenir acteur de son parcours professionnel
- Renforcer l'identité professionnelle du secteur et encourager la professionnalisation
- Mettre en œuvre un Droit Individuel à la Formation (DIF) adapté aux spécificités du métier.

Les signataires de cette entente, ont défini le cadre du dispositif :

- l'IRCEM (caisse de retraite) comptabilise les heures engrangées et faites, (compteur DIF)
- l'AGEFOS PME est l'organisme gestionnaire des cotisations patronales et des critères de prise en charge
- la FEPEM Institut, est le responsable pédagogique. Il valide les organismes de formation.

Chaque année d'activité, ouvre un droit à l'assistant maternel, à 24 heures de formation cumulable sur 5 ans maximum (120 heures).

L'employeur a une obligation d'information annuelle auprès de son employé.

Les formations peuvent se dérouler sur le temps d'accueil ou hors du temps d'accueil.

Le dossier de demande de la formation et de prise en charge est porté par un des employeurs qui devient : parent-facilitateur.

La FEPEM, Fédération des Particuliers Employeur diffuse un catalogue de stages proposés selon les thématiques définies par la commission paritaire, ainsi que toutes les documentations gratuites. Tout est disponible sur internet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre ces différents organismes, soit par téléphone soit sur internet.

- Pour obtenir la programmation des stages organisés sur votre région :

AGEFOS PME

<http://www.agefos-pme.com>

Plate-forme téléphonique pour les assistants maternels: 0825 077078 (0,15 la minute)

- Pour vous informer sur votre compteur DIF :  
IRCEM  
<http://www.ircem.com>

- Pour consulter et recevoir les différents guides :  
FEPEM (la fédération) pour les parents employeur  
[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)  
Téll : 0825 07 64 64 (0,15 € la minute)

- Pour effectuer une pré-inscription en ligne :  
FEPEM (l'institut)  
<http://www.institut-fepem.fr>  
Espace formation assistants maternels.

## Santé et premier accueil...

Pour la première fois vous allez recevoir des parents avec leur enfant. Ce premier contact est très important pour la suite. Vous devrez aborder différents points et notamment ce qui gravite autour de la santé de l'enfant. En tant que « professionnel de la petite enfance », vous serez garant de la réglementation. Au regard de vos enfants et des enfants accueillis, vous aurez les mêmes responsabilités qu'une petite collectivité et vous devrez vous assurer que l'enfant accueilli a reçu les vaccinations suivantes :

1. Obligation avant le 1er accueil du vaccin contre : la Diphtérie, le Tétanos, la Polio.
2. Forte recommandation d'autres vaccins contre : la Coqueluche, l'Haemophilus, le Pneumocoque, la Rougeole, les Oreillons, la Rubéole, l'Hépatite B. (Le BCG n'est plus obligatoire avant l'entrée en collectivité, mais recommandé dans certains cas, alors invitez les parents à en discuter avec leur médecin).

Par ailleurs, la loi ne vous autorise pas à administrer des médicaments dans l'éventualité d'une maladie de l'enfant.

Cependant, et à la demande des parents, vous devez être en possession d'une ordonnance actualisée en fonction de la croissance de l'enfant (pommade contre les contusions, médicaments contre la fièvre, etc...) Vous engagez votre responsabilité et il vous appartiendra de vérifier le dosage, la date de péremption de ces produits, sans oublier de noter la date d'ouverture pour les sirops, les désinfectants, etc...

# Premiers contacts : Témoignages

Voici les appréhensions et les questionnements du point de vue d'un assistant maternel et du ou des parents lors du premier entretien en vue d'accueillir un nouvel enfant.

Le type de question peut varier en fonction de l'âge de l'enfant et des réponses qui sont apportées et l'appréhension peut varier s'il s'agit du 1er enfant ou du rang dans la fratrie.

## Les professionnels

Lors du premier contact avec les parents et l'enfant, pour faire connaissance, nous engageons la conversation sur le rythme de vie de l'enfant (son sommeil, son alimentation, ses goûts, ses jeux et son hygiène), et selon son âge, nous abordons son développement physique et mental (langage, propreté et autonomie) et également les aspects relationnels.

Nous poursuivons par les conditions d'accueil et la visite de l'espace d'accueil, système de sécurité et règles de vie de la maison... Ensuite, nous discutons plus concrètement du rythme d'accueil de l'enfant, en prenant comme base les principes énoncés dans la Convention Collective (jours et horaires de garde, dates des congés payés), en précisant les modalités de rémunération (salaire horaire, calcul de la mensualisation, montants et types d'indemnités).

Après discussion de tous ces points, nous convenons d'un délai de réflexion pour les parents. Une fois ce délai passé, si les deux parties sont d'accord, un autre rendez vous est pris pour établir un engagement réciproque, dans l'attente de la signature du contrat d'accueil et de travail en précisant la période d'adaptation progressive de cet enfant.

*Corinne Duvernay et Corinne Fily, assistantes maternelles*

Je pars toujours confiante lors d'un 1er entretien. C'est pourquoi je n'hésite pas à poser des questions sur l'enfant. Je leur parle de « mon fonctionnement » (aide à l'éveil, respect de l'enfant envers son sommeil, ses repas...), je leur fais visiter les pièces où leur enfant a accès.

Je n'hésite pas à donner un autre rendez vous. Je préfère que tout soit clair avant de signer le contrat.

Questions posées aux parents :

- Horaires journaliers, mensuel, mensualisation en année complète ou incomplète ou autres.
- Quelle place accordez-vous aux sorties ?
- Suis-je autorisé à le sortir avec mon véhicule ?
- Où en est-il de son développement ?
- Votre enfant porte-t-il des couches ?
- A quels moments de la journée ?
- Où en est-il de son acquisition de la « propreté » (pot, WC,...)
- Les repas sont ils préparés par les parents ou moi-même ?
- A-t-il des allergies alimentaires ou autres ?
- A-t-il des problèmes de santé ? asthme ?
- Connaissez-vous le fonctionnement d'un assistant maternel (contrat, salaires, congés...)
- Acceptez vous que votre enfant regarde la télévision et/ou des cassettes vidéo, et à quel rythme ?
- Pourra-t-il jouer avec l'eau, le sable... , se salir ?
- Comment se comporte votre enfant avec les autres enfants et avec les personnes inconnues ?

Dans les questions, il n'y a pas d'ordres de priorités. La question essentielle que doit poser tout assistant maternel aux parents -qui doit être clairement formulée-, est "Qu'attendent-ils de ce mode d'accueil ?"

*Pascale, assistante maternelle*

## Les parents

Questions posées concernant l'assistant maternel :

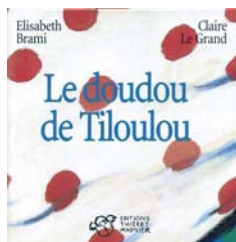
- Est-ce que ce sera la « bonne » personne ?
- Est-ce qu'il va m'inspirer confiance pour que je puisse lui laisser mon enfant ?
- Est-ce que le courant va passer entre nous parents et l'assistant maternel ; et surtout entre mon enfant et l'assistant maternel ?
- Est-ce qu'il va bien s'occuper de mon enfant (repas, entretien, activités, jeux ?)
- Comment mon enfant va-t-il réagir lorsque sa nounou va le prendre dans ses bras la 1ère fois ? Va-t-il accepter ou refuser ses bras, va-t-il rester calme, sans pleurer ?
- Comment vont s'organiser les journées : rythme, respect des temps de siestes, de repas, de jeux ?
- Sa nounou va-t-elle lui faire faire des activités manuelles ; dessin, peinture, bricolage, chansons, promenades, jeux en plein air ?

*Sylvie et Laurent, parents de Maëlys*

# Bibliographie

## Le doudou de Tiloulou

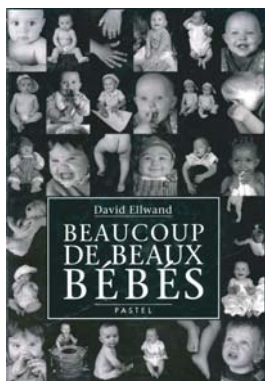
Elisabeth Brami et Claire Le Grand  
Editions Thierry Magnier, 1998.



*Doux...mou...joue...Tout en rime, une histoire de Doudou, qui pourrait être celle de Lisa, Thomas, Sarah, Enzo, Emma... Non c'est celle de Tiloulou, bien sûr!*

## Beaucoup de beaux bébés

David Ellwand  
Pastel, Ecole des loisirs, 1995.



*Grand imagier à partager sans se lasser. Page après page, on découvre des photos en noir et blanc, de "beaux bébés". Quelle aventure pleine d'émotions... et une surprise à la fin!*

## Papa, maman, ma nounou et moi

Patricia Denat  
Edition Eres, Collection 1001 BB, 2008.



*Le témoignage d'une Assistante maternelle, qui parle de son métier, des relations avec les parents, de son quotidien, de ses trauvailles et de ses difficultés. En laissant « la plume » à un bébé qui raconte sa vie chez sa "nounou", l'auteur partage ses expériences et son vécu à travers de nombreuses aventures. Et émaille son récit de conseils, de réflexions et d'informations. Des réactions qui pourront vous faire sourire, grincer... En tout cas, faire "écho" dans votre pratique.*

# L'équipe de Protection Maternelle et Infantile



**CONSEIL GENERAL**  
Direction de la Prévention et  
du Développement Social  
97bis, Avenue de Genève  
BP 2444  
74041 ANNECY Cedec  
Tél : 04.50.33.19.10



# Admirez cette jolie fresque !



Fresque réalisée lors d'une séance de la formation initiale et obligatoire des Assistants Maternels.

Travail d'expression graphique, à partir de matière (gouache) et différents outils (pinceaux, rouleaux, éponges).